Image not found or type unknown

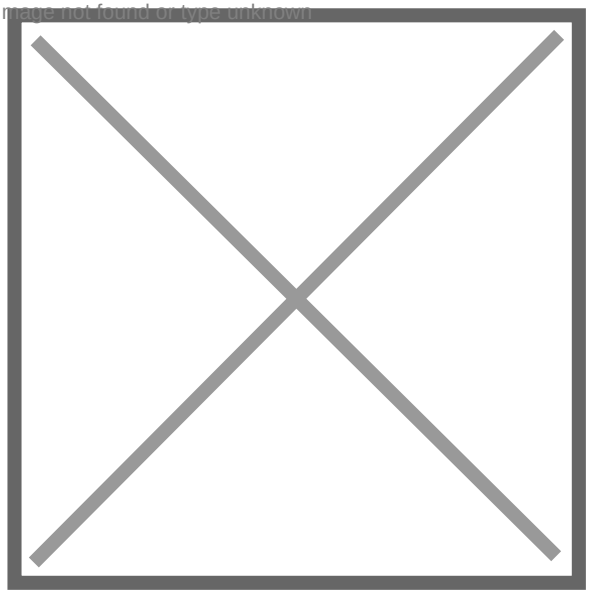

Conditions particuliéres electricité+ gaz

Par **tarabiscotte**, le **26/11/2016** à **15:23**

Bonjour,

Ayant souscrit, par téléphone auprès de E...IE un contrat de fourniture en gaz et électricité, j'ai reçu par courrier postal, quelques jours plus tard, mon contrat.
Mais les options demandées par téléphone ne correspondent pas exactement à ce qui est indiqué sur le contrat papier.
En particulier , j'avais demandé à payer par TIP SEPA mais à la place,c'est la case à cocher, prélèvement automatique qui est cochée sur le contrat papier.
Je les ai rappelé et on m'a dit que, par défaut, c'est prélèvement automatique qui est coché mais que le paiement par TIP SEPA n'intervient que si le client ne renvoie pas d'autorisation de prélèvement.
Dois-je me contenter de cette explication verbale ou retourner le formulaire de rétractation joint pour qu'ils me retournent [s]un nouveau contrat[/s] correctement rempli, avec la case paiement par TIP SEPA cochée ?

Par **Visiteur**, le **26/11/2016** à **19:40**

Bonjour,
Ne renvoyez pas l'autorisation de prélèvement et rayez la case qu'ils ont cochée d'office, mais le prélèvement est quand même la solution la'plus simple...

Par **Lag0**, le **27/11/2016** à **11:35**

Bonjour,
Je ne suis pas du tout d'accord, le prélèvement ne permet aucun contrôle à priori et je comprends parfaitement tarabiscotte, de ne pas vouloir y souscrire.
Le prélèvement, c'est la même chose que signer des chèques en blanc, personnellement, je l'évite tant que possible.
Je préfère de loin payer par virement ou CB sur le net à réception de facture et après avoir vérifié cette facture et éventuellement réglé les problèmes...

Par **tarabiscotte**, le **27/11/2016** à **17:49**

Bonjour,
[citation]Le prélèvement, c'est la même chose que signer des chèques en blanc[/citation]

Ai-je intèrêt pour marquer ma désapprobation, de leur retourner le formulaire de retractation et d'exiger qu'ils me retournent un autre contrat où le mode de paiement indiqué aux conditions particulières, soit réellement celui que j'ai choisi et non pas celui qu'ils cherchent à m'imposer ?

Par **Lag0**, le **27/11/2016** à **19:37**

Malheureusement, beaucoup d'organismes ou d'entreprises forcent pour le prélèvement. J'en connais qui ne permettent pas d'autre choix à la souscription d'un contrat et qui obligent à faire un changement de mode de paiement par la suite si vous ne voulez pas du prélèvement. C'est un peu le cas de votre fournisseur...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés